



Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à des :
 - a) Crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 112'500.- pour la protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges.
 - b) Crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la même digue au port de Saint-Aubin-Sauges.
6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire.
b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire de La Grande Béroche.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges.
8. a) Rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif.
b) Rapport du Conseil communal relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif.
9. Motion du groupe Socialiste :
« Un abonnement Onde verte pour tous les élèves du cycle 3 ».
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Olivier Brunner, excusé, remplacé par M. Laurent Francey ;
M. Jean-Daniel Alfter, excusé, remplacé par M. Mario Morciano ;
Mme Carine Muster, excusée, remplacée par M. Pierre-Alain Clerc ;
M. A. Lopez Vega, excusé, non remplacé
Mme A. Hessler-Wyser, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda
M. Jean-Jacques Bourquin, excusé, remplacé par M. Claudio Reynaud ;
M. André Barny, excusé, non remplacé ;
M. Patrick Ginggen, excusé, non remplacé.

Absent :

M. Joaquim Lopes de Jesus

Retardataire :

M. Gilles Pierrehumbert

Présent·e·s : 37 présent·e·s, 36 votant·e·s, la majorité est à 19 voix.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

Mme M. Tenot Nicati : « *Madame la présidente, le groupe des Verts demande de proposer au point 5 de l'ordre du jour :*

5a) Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire ;

5b) Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

5c) Nomination d'un membre au Conseil général de la Paroisse temporelle en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

5d) Nomination d'un membre au Conseil régional des Cerisiers en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire. »

M. H. Assumani : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en vue de cette séance et dans le cadre de la stratégie pour l'accueil parascolaire, vous avez reçu le rapport de la commission et le rapport du Conseil communal. Le Conseil communal tient déjà à saluer le travail conséquent effectué conjointement par la commission et l'exécutif pour analyser la situation et présenter des propositions en vue de trouver des solutions à la problématique de l'accueil extrafamilial. La commission et le Conseil communal s'entendent sur les points essentiels, notamment sur la consolidation des mesures actuelles qui portent au-delà des exigences de la loi cantonale sur l'accueil de l'enfance, sachant que cette LAE est actuellement en révision pour l'année prochaine. Ils s'accordent sur l'importance de pouvoir conserver au minimum le taux de couverture actuel. Cependant, afin de pouvoir présenter une proposition concertée et chiffrée pour la prochaine séance du Conseil général de cette année, le Conseil communal et la commission ont souhaité, d'un commun accord, retirer le point porté à votre ordre du jour de cette séance, c'est-à-dire le point 6. Il paraît plus pertinent de vous présenter un dossier abouti, ce délai supplémentaire permettra de mener une consultation plus*

large. Il est important de relever que la politique publique de l'accueil extrafamilial est au cœur des préoccupations de nos autorités. Il s'agit de répondre au mieux aux attentes de la population. Vous l'aurez compris, le Conseil communal, et en collaboration avec la commission Enfance et Jeunesse, vous demandent de retirer le point 6 de l'ordre du jour. Merci pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio met au vote la modification de l'ordre du jour. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Adnan Peco concernant sa démission du Conseil général. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un second courrier reçu de la part de Mme Valentine Juvet et M. Maxence Desneux relatif à une interpellation concernant la mise en place d'un accueil parascolaire à midi pour les élèves de 8^e année dans la commune. Un courrier de réception sera envoyé à ces deux personnes pour les informer que la commission Enfance et Jeunesse traite actuellement le dossier du parascolaire. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. Gilles Pierrehumbert vient d'arriver. Le nombre de votants passe donc à 37, la majorité reste à 19 voix.

5. 5a) Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Le groupe des Verts propose Mme Donatella Vantaggio.

5b) Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Le groupe des Verts propose M. Pierre Pringalle.

5c) Nomination d'un membre au Conseil général de la Paroisse temporelle en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Le groupe des Verts propose Mme Sylvie Noirat.

5d) Nomination d'un membre au Conseil régional des Cerisiers en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Le groupe des Verts propose Mme Michèle Tenot Nicati.

6. Rapport du Conseil communal relatif à :

a) un crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 112'500.- pour la protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, voilà je ne vais pas vous refaire le rapport ici devant, simplement vous indiquer, et vous l'avez peut-être constaté, que les travaux ont commencé ; cette première partie, cette première phase qui vise à protéger la digue, donc de créer une barrière, un brise-vague qui permet de lutter contre les vagues qui viennent s'écraser contre les enrochements de la digue, ça a été fait cet été, à satisfaction du spécialiste qui a été mandaté pour contrôler que le travail se fasse dans les règles de l'art et la suite des travaux pourra se faire cette fin d'année, pour autant que vous votiez ce crédit supplémentaire pour cette deuxième phase, qui est la reconstruction à proprement dit de cette digue, c'est-à-dire la suppression du cheminement qui est fait de béton avec un treillis métallique pour avoir accès à la caverne actuelle, pouvoir remblayer avec des matériaux qui sont suffisamment stables pour maintenir la statique de la digue et surtout qui ne risquent plus de partir avec le ressac des vagues comme ça a été le cas pour la problématique qui nous concerne aujourd'hui. Voilà, je me tiens à disposition s'il y a des questions supplémentaires et je vous remercie pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste pour préciser que s'agissant d'un crédit urgent qui a été demandé pour la première partie, pour les CHF 112'500.-, la commission a été régulièrement consultée, comme le Règlement des finances le prévoit. Donc au moment où le Conseil communal est confronté à une urgence, il peut engager et commencer des travaux avant même que le Conseil général ait attribué le crédit, pour autant que la commission y ait donné un préavis positif et que la situation d'urgence soit constatée, c'est le cas pour ce point, ce sera aussi le cas pour le point relatif à la STEP. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, le groupe PLR a étudié ce rapport dans sa séance de préparation et a formulé pour ces deux demandes de crédit un préavis favorable tenant compte de l'urgence des travaux. Ce d'autant plus qu'il s'agit de frais qui émargent un chapitre autofinancé. Merci de votre attention. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant les crédits d'engagement et crédits supplémentaires pour la protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges et sa réparation finale cet automne. Étant donné l'urgence de la situation, il se prononcera en faveur de ces crédits et tient à remercier les employés communaux pour leur réactivité et le Conseil communal pour son rapport. Merci de votre attention. »

M. C. Reynaud : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche remercie le Conseil communal pour son rapport exhaustif concernant la protection et la réparation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges. Après avoir analysé et pris connaissance que le coût des travaux se chiffre à CHF 233'500.-, il se prononcera à l'unanimité en faveur du crédit d'engagement de CHF 112'500.- pour la protection et ainsi que celui de CHF 121'000.- pour la réparation. Merci. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames, et Messieurs, vu le caractère indéniablement urgent afin d'éviter une rupture de la digue du port de Saint-Aubin-Sauges, le

groupe Socialiste remercie le Conseil communal d'avoir entrepris des mesures de préservation et proposer une planification volontaire pour les travaux de réparation. Unanimentement, notre groupe soutiendra les deux demandes de crédit. Avec nos remerciements. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif un crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 112'500.- pour les travaux de consolidation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

- b) **un crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la même digue au port de Saint-Aubin-Sauges**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le 27 mars dernier, vous aviez accepté un crédit d'environ CHF 55'000.- pour la gestion et l'automatisation de la STEP, c'était pour éviter de changer le matériel que l'on avait opté pour cette solution-là. Malheureusement, il y a eu passablement de foudre et l'automate principal le plus récent a subi une surtension, donc il est tombé, la gestion entière de la STEP est tombée, ce qui a forcé en fait nos collaborateurs à exercer une présence accrue sur le site car le traitement des boues, le décompteur primaire et le gazomètre ne fonctionnaient plus que manuellement. Donc, au vu de l'urgence, le Conseil communal a sollicité la commission financière pour un crédit urgent, qui a répondu rapidement et je l'en remercie. Mais les travaux ont effectivement été effectués, la situation est à nouveau sereine à la station d'épuration et je vous remercie d'avance pour l'acceptation de ce crédit. »*

M. J.-D. Divernois : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR a étudié ce rapport du Conseil communal concernant le crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Nous accepterons ce crédit qui est indispensable à la bonne marche de notre STEP, tout en espérant que l'assurance de cet objet entrera en matière pour un dédommagement étant donné que cette panne est arrivée suite à une surtension du réseau lors d'un violent orage. Merci de votre attention. »*

M. F. Nussbaum : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour un automate de gestion à la station d'épuration et l'acceptera à l'unanimité. Merci de votre attention. »*

Mme Ch. Wermeille : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe des Vert-e-s a pris connaissance du rapport relatif à cette demande de crédit et en remercie le Conseil communal. Les travaux étaient nécessaires et nous remercions le personnel communal pour les mesures prises et le travail supplémentaire réalisé lors de la panne. Nous allons accepter ce crédit à l'unanimité. »*

M. L. Affolter : *« Ce nouvel incident nous alerte encore une fois sur la vétusté de nos STEP et de l'importance à faire avancer le dossier de leur remplacement. Si les dernières études sur le réchauffement climatique ne démontrent pas une augmentation des épisodes orageux, elles*

ont établi plus clairement une augmentation de l'intensité des précipitations. Les systèmes de protection, direct contre la foudre et indirect contre les impulsions électromagnétiques, ne sont pas obligatoires pour les STEP. Mais vu les conséquences opérationnelles et les montants financiers conséquents pour remplacer en urgence de « vieux équipements », je conseille à notre commune de faire un état des possibles remèdes palliatifs afin de protéger autant que possible les automates de nos STEP, et plus particulièrement si aucune couverture d'assurance ne peut être garantie. Le groupe Socialiste suivra l'avis de notre commission technique en acceptant à l'unanimité cette demande de crédit. Avec nos remerciements. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

8. a) Rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux qui sont également très concernés par ce sujet, je m'exprime au nom de la commission financière : vous avez pu prendre connaissance du rapport de la commission financière qui conclut au maintien d'un taux de rémunération à 80% pour notre Conseil communal. Je n'y reviendrai pas. À sept mois des prochaines élections communales, il est nécessaire de fixer clairement qu'un poste de conseillère ou de conseiller communal équivaut à un engagement de 80% payé à 80% du salaire déterminé. À défaut, nous rencontrons de gros problèmes pour intéresser des candidats ou des candidates à occuper ces postes. La commission financière vous invite à accepter l'arrêté préparé par le Conseil communal. Je m'exprime maintenant rapidement pour le parti Socialiste : le groupe Socialiste votera l'arrêté proposé par le Conseil communal. Il tient à remercier les personnes qui se sont engagées à un taux d'activité bien supérieur à celui prévu par leur rémunération durant les quatre premières années de notre commune. Pensons-y. Merci à eux. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, et ainsi que Messieurs les conseillers communaux, dont on parle actuellement principalement, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport qui confirme les conclusions données dans celui de la commission financière. Rendre pérenne à 80% le taux de rémunération de la fonction de conseillère communale ou de conseiller communal semble inévitable à l'heure actuelle, et le groupe des Vert·e·s va accepter l'arrêté à l'unanimité. Le groupe des Vert·e·s fait également la remarque suivante : il est très regrettable que, comme l'indique le rapport de la commission financière, et je mets ceci entre guillemets puisque je reprends une partie du rapport : « plusieurs projets liés à la nature n'ont pas été réalisés faute de disposer d'une ressource spécifique au sein de l'administration ». Ne serait-il pas judicieux de mettre dans les budgets à venir un peu moins de projets à petits crédits, mais en incluant dans le budget les montants nécessaires pour avoir la ou les ressource(s) permettant leur réalisation ? Nous souhaitons que les projets liés à la nature ne passent pas à la trappe simplement parce qu'il manque des ressources. En outre, en fixant un cadre budgétaire de deux ans pour les projets de moins de CHF 50'000.-, notre commune se donnerait les moyens de réaliser vraiment, et je souligne le vraiment, ce genre de projets qui sont nécessaires pour rendre notre commune non seulement attractive, mais également réellement « Grandeur Nature ». En vous remerciant pour votre attention. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR accepte à l'unanimité le maintien du taux de rémunération des membres de l'exécutif avec néanmoins l'espoir que la répartition des charges de travail entre les cinq membres de l'exécutif soit des plus optimales comme c'est sans doute le cas aujourd'hui, mais également que les membres de notre exécutif continuent de s'appuyer sur leurs chefs de service et toute notre magnifique administration et ce sans les suppléer. Faisons donc leur confiance et merci à eux pour leur engagement. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif et le traitera en liberté de vote. Merci de votre attention. »

b) Rapport du Conseil communal relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, finalement le rapport vous avez pu le lire et en prendre connaissance, ce que l'exécutif souhaite principalement ce soir c'est finalement remercier la commission financière qui s'est rencontrée de nombreuses fois. Au début, il y a eu la difficulté de trouver des bases d'analyse qui permettent effectivement de savoir : 50, 60, 70, 80% ? Une fois que ces éléments d'analyse ont été trouvés, il y a un travail conséquent qui a été mené. Merci encore une fois à cette commission financière. Bien entendu à disposition en cas de questions. Merci. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du règlement sur le statut des membres du Conseil communal est accepté par 34 voix pour et 3 abstentions.**

9. Motion du groupe Socialiste : « Un abonnement Onde verte pour tous les élèves du cycle 3 »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le lire dans l'ordre du jour et dans le contenu des documents reçus, le groupe Socialiste a déposé une motion en lien avec les abonnements Onde verte dont bénéficie une partie des élèves du collège des Cerisiers. Petite précision, comme l'indique ladite motion, l'abonnement est donc valable un an. La motion est à mon sens suffisamment explicite et claire, c'est pourquoi je souhaite relever uniquement certains points qui me semblent avoir une importance afin que vous puissiez mieux appréhender le sujet. Je ne sais pas si vous voyez bien, mais on voit le découpage des zones d'Onde verte et puis donc, ce qu'il se passe, c'est que selon l'explication de la motion, les jeunes de notre région, une partie, bénéficient donc des zones 11 et 15 et puis la zone de Neuchâtel elle est à part, c'est la zone 10. Ceux de Saint-Aubin-Sauges, comme ils sont tout près du collège des Cerisiers, ne bénéficient d'aucun abonnement, et puis de toute manière, l'abonnement qui est prévu, le prix de l'abonnement si vous allez sur le site, vous voyez que le prix de l'abonnement est de toute façon prévu pour une à deux zones, on ne peut pas avoir qu'une seule zone, on paie deux zones, et après éventuellement une 3^e zone. Donc une partie de ceux de Saint-Aubin-Sauges et Gorgier n'ont pas du tout d'abonnement, ils ne bénéficient d'aucun abonnement, ceci est posé. Donc la motion met l'accent sur une autonomie accrue pour tous les jeunes de la commune, elle met également l'accent et souhaite démocratiser et encourager les jeunes à s'investir dans les sociétés locales, sportives et culturelles, y compris le Kallo qui est à Bevaix en facilitant leur mobilité. Encourager les liens sociaux entre les jeunes au sein même de la commune en amenant davantage de perméabilité également entre les jeunes issus des différents villages qui forment notre grande commune est un élément qui est important et que cette motion favoriserait. En effet, dans nos Conseils généraux, dans nos commissions, dans les différents discours qu'on peut entendre ici ou là, y compris à l'extérieur de notre commune, il a été relevé à de nombreuses reprises la taille de notre commune, non seulement au niveau du nombre d'habitants mais également en lien avec son étendu en kilomètre carré. Or dans les besoins des adolescents en particulier, la notion de groupe et d'appartenance est primordiale, on peut le constater quand on se rend à la plage en été, avec les attroupements qu'ils créent, les gloussements, les cris stridents et autres fous-rires. Faciliter ainsi cet accès aux transports publics permettra également de supprimer certains obstacles auxquels ils sont confrontés, tels que ne pas être autorisés, être dépendants de leurs parents pour se déplacer entre Saint-Aubin-Sauges et Bevaix et supprimerait également l'obstacle d'une question financière pour certaines familles. Un mot de la fin : nous avons fêté nos cinq ans de fusion et dans les retours reçus, notre population a beaucoup apprécié ces moments de convivialité et de festivité

qui ont permis de continuer et de poursuivre à créer un esprit solidaire, une unité au sein de la commune tout en gardant les richesses de notre diversité. Il est vrai que ce qui a été encouragé lors de notre fête a été la marche à pied pour se faire rejoindre des différents villages. Cependant, permettre à nos jeunes de se déplacer de manière plus libre sur le territoire communal participe de manière active à cette unité et solidarité à leur niveau aussi. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, le groupe des Vert-e-s a pris connaissance de la motion du groupe Socialiste. Les arguments avancés en faveur d'un abonnement de transports publics pour les jeunes de la commune sont tout à fait clairs et les objectifs poursuivis par cette motion totalement justifiés. Nous tenons à ajouter que la mesure demandée par la motion favorisera la cohésion communale et les échanges entre nos villages. De plus, si les jeunes sont habitués à prendre les transports publics, il est clair que beaucoup d'entre eux conserveront cette habitude par la suite à l'âge adulte. Nous soutenons donc cette motion. Merci. »

M. M.-A. Langel : « Au nom du groupe PLR, nous allons massivement soutenir la motion déposée par nos camarades socialistes. Pour le développement de la motion, le PLR, pour soutenir les efforts liés à l'écologie et le développement des transports publics, encourage notre exécutif à peut-être aller un peu plus loin dans sa réponse, en tout cas sur deux axes. Le premier c'est d'étudier éventuellement le cercle des bénéficiaires qui pourraient profiter de l'idée déposée par les motionnaires et de s'inspirer de ce qui s'est réalisé dans d'autres communes qui nous entourent. Et le deuxième chemin sur lequel on encourage nos autorités à réfléchir dans leur réponse, c'est sur son mode de financement, aussi s'enquérir de ce qu'il se passe dans la région, mais aussi comme disait notre chef de groupe : « There is no free lunch », donc le gratuit est toujours trop cher et de réfléchir comment est-ce que l'on pourrait imaginer des financements autres que celui qui est proposé par les motionnaires. Je vous remercie. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche salue l'initiative de la motion déposée par le groupe Socialiste et la soutiendra. »

- **Soumise au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.**

10. Informations du Conseil communal

M. T. Egger : « Une information en lien avec les dates des futures séances du Conseil général de l'année prochaine. Un e-mail vous sera envoyé à ce sujet-là mais comme ça vous avez l'information d'ores et déjà. À priori, ce sera pour le début de l'année prochaine chaque fois un lundi, pas comme ce soir. Donc : 19 février, 29 avril, 10 juin et 24 juin. Merci pour votre attention. »

11. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre : « Cette interpellation a été déposée par M. Laurent Affolter : « Adéquation des interfaces entre les différents opérateurs de transports publics ». Madame la présidente, Mesdames, et Messieurs, prenant le train un jour sur deux à la gare de Gorgier-St-Aubin, j'observe régulièrement que les différents cars postaux des lignes 612 et 613 n'attendent pas les passagers des trains en provenance de Neuchâtel et plus particulièrement d'Yverdon, quand ces derniers n'ont parfois et pourtant que quelques minutes de retard. Dimanche dernier à Areuse, le dernier Car Postal pour La Grande Béroche a laissé en plan plus de 50 personnes rentrant par le dernier Littorail de l'horaire ordinaire. Dans quelle mesure notre commune pourrait demander une meilleure adéquation des interfaces entre les différents opérateurs de transports publics, et plus particulièrement pour les derniers kilomètres desservis par le Car Postal ? Avec mes remerciements. Laurent Affolter. »

M. F. Del Rio : « Alors effectivement, comment est-ce que l'on peut agir ? Tout d'abord, en tant qu'utilisateur, vous devez de porter cette réclamation à celui qui doit délivrer la prestation, qui est mal délivrée visiblement. Donc ça c'est très important, si accessoirement vous pouvez nous mettre en copie et mettre en copie le Service cantonal des transports, c'est peut-être parfait comme ça. En fait, le Service cantonal des transports ne tient pas forcément un historique des manquements de l'entreprise dont il s'agit, si j'ai bien compris Car Postal en l'occurrence qui bénéficie donc d'une concession octroyée par le Canton. Donc c'est le Canton qui peut agir, nous de notre côté, c'est bien si on est au courant, ça nous permet de tenir quelque part cet historique pour mettre la pression et dire : « Non, vraiment là c'est la huitième fois que ça ne joue pas, ce n'est pas tout à fait nouveau. ». Ensuite, ces lignes 612 et 613, vous en avez entendu parler dans la presse je crois il n'y a pas si longtemps, dans la mesure où il y a une étude qui est en cours, les études sont lancées souvent à l'initiative de certaines communes mais elles sont pilotées et payées par le Service cantonal des transports, donc ça passe par lui. Là en l'occurrence, Cortailod et Boudry ont été un déclencheur pour ces deux lignes en particulier, La Grande Béroche, en bout de course quelque part, est aussi intégrée. À un moment donné dans l'avancement de cette étude, nous avons estimé que c'était insuffisant au niveau de l'étendue de celles-ci et avons discuté avec le Service cantonal des transports afin qu'elles soient étendues de manière plus larges à La Grande Béroche, mais pas seulement au niveau de ces deux lignes mais au niveau des autres lignes, en considérant modestement quand même que la gare de Gorgier-Saint-Aubin était le centre du monde, et puis on voit aussi ce qu'il se passe aussi du côté de nos amis vaudois. Alors dans le Littoral Région, par hasard, vous avez pu lire un article de M. Jacques Laurent, qui nous a suivi mon collègue Hassan et moi pendant une journée, et il a pu citer justement une séance au Service cantonal des transports donc en bilatéral entre la commune de La Grande Béroche et le Service cantonal. Donc c'est typiquement ce genre de séances que nous poussons à obtenir quelque part pour défendre notre position et notre vision évidemment qui doit être cohérente avec toute une série de mesures que les CFF notamment vont mettre en œuvre. Je m'abstiendrai de parler trop du pôle de Gare et du futur enjeu qui sera entre les mains des citoyens le 26 novembre, mais effectivement tout cela est bien lié. Donc oui, écrivez, si vous n'êtes pas contents, en tant qu'utilisateur à l'entreprise qui doit servir la prestation, mettez-nous en copie, en tout cas transmettez-nous une copie, et si vous voulez bien le faire, faites-le aussi au niveau du Service cantonal des transports. Donc vous l'avez compris, à un moment donné, c'est vraiment le volume et ce ras-le-bol, exprimé si possible pas forcément toujours par la même personne, mais exprimé quand même de manière importante. Voilà. Là, en l'occurrence, c'est le dimanche de la Fête des vendanges, c'est ça ? Je ne sais pas si c'était dans le cas de l'horaire normal, ou dans le cas des ajouts à cette occasion-là ? Non, alors je comprends bien que c'est l'horaire normal où y a eu une petite bulle. Très bien, donc 50 personnes qui rentrent à pied ou qui trouvent d'autres moyens de rentrer ce n'est pas vraiment acceptable. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Question écrite au Conseil communal pour le Conseil général du 26 septembre 2023 de Mme Michèle Tenot Nicati, groupe des Vert-e-s : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, j'ai ici plusieurs questions à vous poser :

1. quand est-ce que la plateforme de partage des documents des membres du Conseil général mentionnée en page 2 du procès-verbal du Conseil général du 2 mai dernier sera disponible et fonctionnelle ? ;
2. dans la séance de ce même Conseil général, l'absence d'un onglet « Biodiversité » sur le site de notre belle commune « Grandeur Nature » a été évoqué. Qu'en est-il de la réflexion du Conseil communal à ce sujet ? Surtout, quelles actions concrètes le Conseil communal compte-t-il entreprendre dans un futur proche pour pallier ce manque ? ;
3. à l'entrée Est de Bevaix, à l'angle de la route menant à l'Abbaye et de celle des Murdines, un tilleul patrimonial avait été abattu en décembre 2021 dû à des nombreux signes de dépérissement. Un article très intéressant avait paru à ce propos en page 3 du journal Comm'à la Une du mois de février 2022. Une haute tige a été replantée en

printemps 2022 pour finalement être enlevée cette année. Pourquoi cela ? Et quand un nouvel arbre, peut-être plus résistant, sera replanté à cet endroit ?

En vous remerciant pour votre attention et en vous remerciant d'avance pour vos réponses. »

M. T. Egger : *« En réponse à la première question quant à la plateforme, celle-ci sera à disposition pour la nouvelle législature, à savoir finalement dès l'été de l'année prochaine dans la mesure où il n'était pas souhaitable d'engager des frais pour développer un outil qui finalement sera remplacé. Pour la deuxième question en lien avec l'absence d'un onglet biodiversité, alors, effectivement, précédemment il n'y en avait pas, mais dorénavant, il y en a un, certes peu fourni, mais il y en a un tout de même au sein de : « Vie quotidienne, Forêts et Nature », et ensuite il y a la prestation et missions du Service forestier et c'est au sein de cette prestation qu'il est spécifié : « Protection de la nature et biodiversité ». Effectivement, c'est encore peu fourni, il y a quelques photos, quelques éléments, on se doit en effet de fournir davantage, pas uniquement à ce niveau-là, on s'est donné aussi comme mission au niveau de Service forestier de mettre à jour en envoyant à l'administration, Mme D'Onofrio, les éléments pour alimenter le site internet. Donc pour répondre à la question : « quelles actions concrètes ? », on fait au mieux, avec finalement les éléments qu'on a à disposition mais il y a déjà quelque chose qui existe. Pour le point 3, à l'entrée Est de Bevaix, effectivement ce qui a été planté était un tilleul à petites feuilles et il n'a pas résisté, tout simplement, il a dépéri, certaines feuilles sont sorties d'autres pas et puis en ce début d'année, ce printemps, il y avait très peu d'éléments qui sont ressortis, c'est-à-dire que les pousses vertes n'étaient pas présentes, raison pour laquelle cet arbre a été enlevé. Il sera remplacé, alors plus résistant, difficile à dire parce que le tilleul à petites feuilles est justement une essence qui est censée résister au réchauffement climatique, il y en a d'autres qui ont déjà été plantés et qui sont aussi dans une situation périlleuse si je puis dire, donc on va réfléchir à une nouvelle essence que l'on pourra mettre, à priori comme il y avait déjà un tilleul précédemment, on souhaiterait remettre un tilleul, mais là en l'occurrence on va peut-être réfléchir avant. Merci pour votre attention. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 20h31.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023